



Gevrey, le 17 mai 2016

Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Madame ZITO Florence
Présidente par intérim de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau « Police de l'Eau »
A l'attention de M CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le Dossier Loi sur l'Eau du projet d'aménagement du lotissement « le Clos Briscona » à Brochon

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 14 avril 2016, vous m'avez transmis le Dossier Loi sur l'Eau sur le projet d'aménagement du lotissement « le Clos Briscona » à Brochon, sous co-maîtrise d'ouvrage SAS Carre Centre Est et SNC BVM Aménagement. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Je tenais par la présente à vous informer que les observations de la CLE se font à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014.

Le projet doit être compatible et conforme avec les documents constituant le SAGE de la Vouge (PAGD et Règlement). Celui-ci comprend notamment :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin
- Disposition III – 3 : Baisser et optimiser l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Règle 1 : Traitement de l'imperméabilisation des sols

Sur la forme, la CLE a noté quelques imprécisions et erreurs :

- Page 50 : la masse d'eau concernée par le projet sera la Cent Fonts et non la Varaude,
- Page 52 : le rejet de la STEP ne se fait plus dans le Chairon depuis deux décennies,
- Page 67 : le SICODI a été dissous voici plus de 10 ans,
- Page 85 : le coefficient de ruissellement indiqué après aménagement paraît faible eu égard à celui estimé en situation initiale.

En page 88, il est fait état d'une correspondance de 0.35 ha avec les débits de fuite des lots ! Sans remettre en cause ce chiffrage, rien ne permet de le vérifier !

Sur le fond, la CLE valide les choix suivants :

- Rétention pour chaque parcelle d'un volume minimal de 3m³ et restitution à un débit de fuite de 5 l/s dans les ouvrages du domaine public,
- Traitement des eaux générées sur les espaces publics à laquelle s'ajoute les eaux issues des espaces privatifs dans des noues,
- Mise en place d'une zone de stockage final.

Par ailleurs, la CLE a bien noté que la disponibilité en eau potable et le traitement des eaux usées nouvellement générées ont été appréhendés dans le dossier et ne poseront aucun problème dans l'avenir.

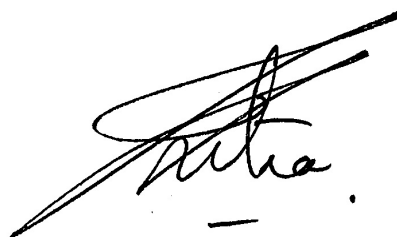
Il est à noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, l'entretien des espaces publics par l'usage de produits phytopharmaceutiques sera prohibé. Aussi, la CLE invite le maître d'ouvrage à prendre en compte cette nouvelle réglementation et anticiper les futurs aménagements publics du lotissement, dans ce nouveau cadre.

De manière accessoire, l'exemple de calcul pour le dimensionnement des ouvrages de rétention à la parcelle (annexe 1) semble complexe pour un novice. Etant entendu qu'il est nécessaire d'accompagner les futurs acquéreurs privés, la CLE vous invite à simplifier, autant que possible, cette note technique. Enfin, la CLE trouve dommageable que le traitement des eaux usées et pluviales soient différenciées dans le projet, quand le réseau, dans lequel ces eaux seront rejetées, est unitaire.

En l'état actuel, la CLE ne peut se positionner sur le projet d'aménagement du lotissement « le Clos Briscona », du fait de son impossibilité à vérifier la conformité du volume de rétention des eaux pluviales avec la règle 1 du SAGE de la Vouge. Elle demande donc qu'une note complémentaire lui soit fournie afin de valider les propositions du maître d'ouvrage.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente par Intérim
Florence ZITO



Copie à : Monsieur le Maire de Brochon

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : bassinvouge@orange.fr

Site Internet : www.bassinvouge.com